



J'ai 17 ans et je suis née en France.

Par **marie18**, le **16/05/2011** à **18:06**

Bonjour,

Je suis née en France (en 1994) de parents Camerounais et j'ai 17ans. Mon père possède une carte de séjour du a ses nombreux voyage en France. Je vais en France pour les vacances, généralement pour 1 a 2 mois. Je réside actuellement au Canada en tant qu'étudiante, et j'aimerais savoir si ce serait possible de faire une demande de naturalisation en France étant mineur. Ai-je besoin de vivre exclusivement en France?

Par **mimi493**, le **16/05/2011** à **18:11**

La naissance en France vous donne des droits si

- vous résidez toujours en France au moment de votre majorité et que vous pouvez y prouver une résidence (et non des vacances) pendant au moins 5 ans depuis vos 11 ans (donc en particulier, on vous demandera la preuve de votre scolarité en France)
- un de vos parents est lui-même né en France

Dans les autres cas, la naissance en France est sans conséquence, et pour être naturalisé, il faut au moins résider depuis 5 ans en France, légalement (avec titre de séjour) + les conditions de revenus et d'intégration

Par **marie18**, le **16/05/2011** à **18:55**

Merci mimi